

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : Approuvé par le Ministre de la Guerre le 15 Mai 1928 .
1° partie . Titre VII, S.R.O.T. Unités de repérage. (Section de repérage par observation terrestre). Service
des postes et du Central

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1933

Description matérielle : 1 vol. (204 p.) : dépl. ; 18 cm

Autre variante du titre : [S.R.O.T. Unités de repérage. (Section de repérage par observation terrestre).
Service des postes et du Central.]

Sujet(s) : Artillerie, Observation
Observation, Artillerie